



PRÉFET DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 100 spécial publié le 06 septembre 2019

Sommaire affiché du 06 septembre 2019 au 05 novembre 2019

SOMMAIRE

DDFIP

- Décision 2019-DDFIP-052
- Décision 2019-DDFIP-053
- Décision 2019-DDFIP-054
- Décision 2019-DDFIP-055
- Décision 2019-DDFIP-056
- Décision 2019-DDFIP-057
- Décision 2019-DDFIP-058
- Décision 2019-DDFIP-059
- Décision 2019-DDFIP-061
- Décision 2019-DDFIP-062

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Arrêté 2019/SP2/BCIIT n° 172 du 6 septembre 2019 fixant l'état des listes candidates pour le 1er tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire de Verrières le Buisson, les 22 et 29 septembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE**
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

DECISION n° 2019 – DDFIP – 052

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2004 - 374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010 - 146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 avril 2018, portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne (hors classe);

Vu le décret du 6 juin 2016 affectant M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018 – PREF – DCPAT- BCA - 069 du 22 mai 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018 – PREF – DCPAT – BCA - 065 du 22 mai 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés du Préfet de l'Essonne en date du 22 mai 2018, seront exercées par :

M. Emmanuel AUBRET, administrateur des finances publiques,
M. Laurent MARTINEZ-JOURDAN, inspecteur principal des finances publiques,
Mme Florence BROUILLAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Mme Anne LE BALCH, inspectrice des finances publiques,
M. Georges BRACQ, contrôleur des finances publiques,
Mme Florence REBUFFE, contrôlease des finances publiques,
Mme Alexandra GERNEZ, agente des finances publiques.

Fait à Évry, le 26 août 2019

Angelo VALERII

Administrateur Général des Finances Publiques

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE**
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

DECISION n° 2019 – DDFIP - 053

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010 - 146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 avril 2018, portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne (hors classe);

Vu le décret du 6 juin 2016 affectant M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

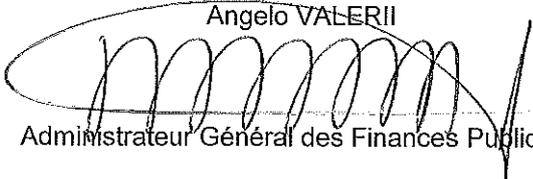
Vu l'arrêté préfectoral 2018 - PREF – DCPAT – BCA - 069 du 22 mai 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Préfet de l'Essonne en date du 22 mai 2018, seront exercées par :

M. Emmanuel AUBRET, administrateur des finances publiques,
Mme Josiane GERBEL, administrateur des finances publiques adjoint,
Mme Agnès RENARD, inspectrice principale des finances publiques,
Mme Anne FILLIATRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Mme Marie-Laure RAIZON, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Mme Corinne GESLIN, inspectrice des finances publiques,
Mme Sophie LEVEQUE, inspectrice des finances publiques,
Mme Elodie MARIE, inspectrice des finances publiques.

Fait à Évry, le 26 août 2019

Angelo VALERII

Administrateur Général des Finances Publiques

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Arrêté n° 2019 – DDFIP – 054

Portant délégation de signature en matière domaniale

Le préfet de département de l'Essonne

Vu le décret n° 2004 - 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 03 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté n° 2018 – PREF – DCPAT – BCA - 066 du 22 mai 2018 du Préfet de l'Essonne accordant délégation de signature à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;

ARRETE

Art. 1.- La délégation de signature, qui est conférée à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, par l'article 1er de l'arrêté n° 2018 – PREF – DCPAT – BCA - 066 du 22 mai 2018, est donnée à M. Bruno SOULIE, administrateur général des finances publiques, Directeur des Pôles Métiers, et à Mme Anne CHARBONNIER, administrateur des finances publiques, Directrice adjointe du Pôle Gestion Publique.

Art. 2.- En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée, par ordre de priorité, par Mme Lydie BOIRON, administratrice des finances publiques adjointe, par Mme Marie-Anne DEFAIX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, par Mmes Stéphanie DEHAIS et Danièle DELPORTO, inspectrices des finances publiques, ainsi que M. Jérémie ARTHUIS et M. Philippe MOULINOU, inspecteurs des finances publiques.

Art. 3. – Le présent arrêté abroge l'arrêté 2018 – DDFIP - 150 du 10 décembre 2018.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Fait à Évry, le 26 août 2019

Le Directeur départemental des finances publiques



Philippe DUFRESNOY
Administrateur général des finances publiques



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE

27 rue des Mazières

91011 EVRY CEDEX

Arrêté n° 2019 – DDFIP - 055

Portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004 - 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011 - 1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 03 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté n° 2018 – PREF – DCPAT – BCA - 066 du 22 mai 2018 portant délégation de signature de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de l'Essonne, à M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés à l'article 2 dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Article 2 :

| Agent habilité | Grade | Pour les estimations en valeur vénale (toutes indemnités comprises) | Pour les estimations en valeur locative (toutes charges comprises) |
|---------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| M. Bruno SOULIE | Administrateur Général des Finances Publiques | Sans limitation | Sans limitation |
| Mme Anne CHARBONNIER | Administrateur des Finances Publiques | Sans limitation | Sans limitation |
| Mme Lydie BOIRON | Administrateur des Finances Publiques adjoint | 1 600 000 € | 160 000 € |
| Mme Marie-Anne DEFAIX | Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques | 1 600 000 € | 160 000 € |
| M. Jean Sébastien BAGUER | Inspecteur des Finances Publiques | 600 000 € | 60 000 € |
| M. Jérôme BOURDET | Inspecteur des Finances Publiques | 600 000 € | 60 000 € |
| Mme Lysiane CONDO | Inspectrice des Finances Publiques | 600 000 € | 60 000 € |
| Mme Viviane GOURBAT | Inspectrice des Finances Publiques | 600 000 € | 60 000 € |
| Mme Laura MACHMOUM | Inspectrice des Finances Publiques | 600 000 € | 60 000 € |
| Mme Dominique PIERRE-JEAN | Inspectrice des Finances Publiques | 600 000 € | 60 000 € |

Article 3 :

En cas d'empêchement de M. Bruno SOULIE, de Mme Anne CHARBONNIER, de Mme Lydie BOIRON et de Mme Marie-Anne DEFAIX, M. Jean-Sébastien BAGUER est autorisé à signer les avis délivrés par le Domaine, lorsque les montants sont inférieurs aux seuils suivants :

- 1 600 000 € en valeur vénale (toutes indemnités comprises)
- 160 000 € en valeur locative (toutes charges comprises).

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Bruno SOULIE, administrateur général des finances publiques, Mme Anne CHARBONNIER, administrateur des finances publiques, Mme Lydie BOIRON, administrateur des finances publiques adjoint et Mme Marie-Anne DEFAIX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2018 – DDFIP - 146 du 10 décembre 2018.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Fait à Évry, le 26 août 2019

Le Directeur départemental des Finances Publiques

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Dufresnoy', written in a cursive style.

Philippe DUFRESNOY
Administrateur Général des Finances Publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Arrêté n° 2019 – DDFIP - 056

Portant désignation des agents habilités à représenter le Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques, devant les juridictions de l'expropriation

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011 - 1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 03 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les agents mentionnés ci-dessous sont désignés comme suppléants du Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques, dans les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation, sous réserve que l'agent désigné n'ait pas donné l'avis d'estimation préalable aux offres d'indemnité, pour le compte de l'autorité expropriante.

| Agent habilité | Grade |
|---------------------------|--------------------------------------------------|
| Mme Lydie BOIRON | Administrateur des Finances Publiques adjoint |
| Mme Marie-Anne DEFAIX | Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques |
| M. Jean Sébastien BAGUER | Inspecteur des Finances Publiques |
| M. Jérôme BOURDET | Inspecteur des Finances Publiques |
| Mme Lysiane CONDO | Inspectrice des Finances Publiques |
| Mme Viviane GOURBAT | Inspectrice des Finances Publiques |
| Mme Laura MACHMOUM | Inspectrice des Finances Publiques |
| Mme Dominique PIERRE-JEAN | Inspectrice des Finances Publiques |

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Fait à Évry, le 26 août 2019

Le Directeur départemental des finances publiques



Philippe DUFRESNOY
Administrateur Général des Finances Publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE**
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2019 – DDFIP - 057

de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008 - 310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 03 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 -

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Division Gestion des Ressources Humaines :

Mme Josiane GERBEL, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division « Gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de la division.

Mme Agnès RENARD, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la Division « Gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de la division.

Mme Anne FILLIATRE et Mme Marie-Laure RAIZON, inspectrices divisionnaires des finances publiques, adjointes à la responsable de la division « Gestion des Ressources Humaines », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Corine GESLIN, Mme Sophie LEVEQUE, Mme Elodie MARIE, inspectrices des finances publiques, affectées à la division « Gestion des ressources humaines » reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

Mme Josiane GERBEL, Mme Agnès RENARD, Mme Anne FILLIATRE, Mme Marie-Laure RAIZON, Mme Corine GESLIN et Mme Sophie LEVEQUE, reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la Direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

Mme Astrid BRIET et Mme Véronique GAUTHIER, contrôleuses principales des finances publiques, et Mme Agnès MARMU, contrôleuse des finances publiques, reçoivent pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

Division Budget, Immobilier, Logistique :

M. Laurent MARTINEZ-JOURDAN, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division « Budget, Immobilier, Logistique », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de la division.

Mme Florence BROUILLAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division « Budget, Immobilier, Logistique », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de la division.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

Mme Henda CHERIETTE, inspectrice des finances publiques, Mme Véronique MAXWELL, inspectrice des finances publiques, Mme Anne LE BALCH, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Budget », M. Serge CRENN, inspecteur des finances publiques, responsable du service « Logistique », au sein de la division « Budget, Immobilier, Logistique » reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

Division Stratégie, Communication :

Mme Stéphanie GAUBERT-SIMON, Mme Eve GLEYO, Mme Anne MIRANDE, Mme Karine PERON, inspectrices des finances publiques, affectées à la division « Stratégie, Communication », reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

Article 2 : La présente décision prend effet à la date de sa publication.

Les présentes délégations spéciales de signature annulent et remplacent les précédentes délégations spéciales de signatures concernant le pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A Évry, le 26 août 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Philippe DUFRESNOY

Administrateur Général des Finances Publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE**
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2019 – DDFIP - 058

de délégation de signature aux responsables des Pôles Pilotage et Ressources et Gestion Fiscale, ainsi qu'au responsable de la Mission Risques et Audit

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques
de l'Essonne

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008 - 310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 03 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- M. Angelo VALERII, administrateur général des finances publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources, et M. Emmanuel AUBRET, administrateur des finances publiques, Directeur adjoint du Pôle Pilotage et Ressources,
- M. Bruno SOULIE, administrateur général détaché dans le grade d'administrateur général des finances publiques, Directeur des Pôles Métiers, et Mme Coralie BURNOD, administrateur des finances publiques, Directrice adjointe du Pôle Gestion Fiscale,
- M. Bertrand FRITZ, administrateur des finances publiques adjoint, Responsable de la Mission Départementale Risques et Audit,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet à sa date de publication.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de l'Essonne.

A EVRY, le 26 août 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Philippe DUFRESNOY
Administrateur Général des Finances Publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision N° 2019 – DDFIP – n° 059

de délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion Fiscale

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne,
administrateur général des finances publiques

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008 - 310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 03 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Conciliateur fiscal départemental :

En qualité de conciliateur pour le département de l'Essonne, Mme Coralie BURNOD, administrateur des finances publiques, Directrice adjointe du Pôle Gestion Fiscale, reçoit pouvoir de prendre en mon nom les décisions consécutives à la saisine du conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du conciliateur fiscal défini par la Direction générale des finances publiques et de ses éventuelles modifications.

Division Pilotage du recouvrement :

Mme Géraldine SAINT-REMY VILMOT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division « Pilotage du recouvrement », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Catherine LE THUAUT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division « Pilotage du recouvrement », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Division Pilotage de la fiscalité :

Mme Valérie GINIER-RIDARD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division « Pilotage de la fiscalité », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Sylvie WEILL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division « Pilotage de la fiscalité », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division

Division Contrôle Fiscal :

M. Patrick MEDARD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division « Contrôle fiscal », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Philippe MAURY, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division « Contrôle fiscal », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Pascale RIVES, inspectrice principale des finances publiques, chargée de mission, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa mission.

Division affaires juridiques et contentieux :

Mme Christine CHILLOUX, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division « Affaires juridiques et contentieux » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Samia OUANOUKI, inspectrice principale des finances publiques, et M. Eric GUINODIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoints à la responsable de la division « Affaires juridiques et contentieux », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

En qualité de conciliateurs suppléants, Mme Christine CHILLOUX, Mme Samia OUANOUKI, M. Eric GUINODIE et Mme Béatrice POMMIER, inspectrice des finances publiques, reçoivent pouvoir de prendre en mon nom les décisions consécutives à la saisine du conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques et de ses éventuelles modifications.

L'ensemble des délégataires cités dans les quatre divisions mentionnées ci-dessus reçoivent également pouvoir de me représenter au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne aux différentes commissions et de signer les procès-verbaux y afférents.

Article 2 : La présente décision prend effet à sa date de publication.
La présente délégation annule et remplace les précédents arrêtés.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A Évry, le 26 août 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Philippe DUFRESNOY
Administrateur Général des Finances Publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Décision n° 2019 – DDFIP - 061

de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, administrateur général
des finances publiques

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008 - 310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 03 octobre 2017 fixant au 10 novembre 2017 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne ;

Décide :

Article 1 – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Bertrand FRITZ, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Mission Risques et Audit, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y rattachent.

Mission Risques

Mme Catherine BOUBES, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la Mission maîtrise des risques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission.

Mme Aissé SYLLA, inspectrice des finances publiques, et Mme Valérie ESPEYRAC, contrôleuse des finances publiques, affectées au sein de la mission maîtrise des risques, Cellule qualité comptable, reçoivent délégation spéciale pour signer les courriers simples et les documents de transmission concernant ses missions.

Mission Audit

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission audit et de signer, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y rattachent

- Mme Karima BENDJEDDOU, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Nathalie CARREIRA, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Mathilde DOMENACH-SENECAT, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Delphine GONZALEZ, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Anita MAQUA, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Delphine VIAUD, inspectrice principale des finances publiques.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A Évry, le 26 août 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Philippe DUFRESNOY
Administrateur Général des Finances Publiques

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Arrêté N°2019 - DDFIP - 062

portant délégation de signature à l'équipe départementale de renfort

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|---------------------------------|--------------|-------------------------------------------|----------------------------------------|
| BEYTOUT Marie | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| CERCLE Cédric | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| DELBE Hélène | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| GAGEY-GOHIN Véronique | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| GREGORIO Amandine | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| MELEZAN Nina | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| SOUMILLE Patrick | Inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------|------------------------------------|---------------------------------|
| ANTONIO Cécile | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| BICHOT Marie-Dominique | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| CLERC Maryse | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| DELCASSO Hélène | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| DOMAS Estelle | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| GERMAIN Fabienne | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| LEMOINE Rémi | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| LUQUET Nicolas | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| MOISAN Christel | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| MOREAU Laurence | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| OGE Véronique | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| PONCELAS Roberto | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| VAN DEN REYSEN Céline | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| OMASSON Christophe | Agent administratif principal | 2 000 € | - |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A Evry, le 26 août 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Philippe DUFRESNOY

Administrateur Général des Finances Publiques

PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DU
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

ARRÊTE

**2019/SP2/BCIIT N° 172 du 6 septembre 2019
fixant l'état des listes candidates pour le premier tour de scrutin
de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale
des 22 et 29 septembre 2019
de la commune de Verrières le Buisson**

VU le code électoral ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Abdel-Kader GUERZA Sous-préfet hors classe, en qualité de Sous-préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral N°2019-PREF-DCPPAT-BCA-144 du 15 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet hors classe, Sous-préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral 2019/SP2/BCIIT N°135 du 19 juillet 2019 portant convocation des électeurs et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Verrières le Buisson des 22 et 29 septembre 2019 ;

VU les candidatures régulièrement déposées jusqu'au jeudi 5 septembre 2019 à 18 heures à la Sous-Préfecture de Palaiseau ;

VU l'ordre des candidats déterminé par le tirage au sort du jeudi 5 septembre 2019 effectué à la Sous-préfecture de Palaiseau ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidats enregistrées pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de Verrières le Buisson sont arrêtées comme suit, dans l'ordre du tirage au sort .

PANNEAU n° 1 : Liste REUSSIR ENSEMBLE VERRIERES-LE-BUISSON

Liste municipale

| N° | NOM | PRÉNOM | NATIONALITÉ | Candidat au conseil communautaire |
|----|--------------|--------------|-------------|-----------------------------------|
| 1 | HULIN | Vincent | Française | X |
| 2 | RIDEAU | Christine | Française | X |
| 3 | FOURNIER | Baptiste | Française | X |
| 4 | QUINQUENEL | Agnes | Française | X |
| 5 | YAHIEL | Michel | Française | |
| 6 | THEISEN | Andrée | Française | |
| 7 | FASS | Jeremy | Française | X |
| 8 | GIRI | Isabelle | Française | |
| 9 | GILLE | Philippe | Française | |
| 10 | MARCHENOIR | Françoise | Française | |
| 11 | AUDINET | Serge | Française | |
| 12 | CLEVEDE | Emmanuelle | Française | |
| 13 | GENINASCA | Hervé | Française | |
| 14 | AMAR | Camille | Française | |
| 15 | BON | Michel | Française | |
| 16 | GENINASCA | Fabienne | Française | |
| 17 | COLLIN | Emmanuel | Française | |
| 18 | CAZABAN | Carole | Française | |
| 19 | SARR | Yérin | Française | |
| 20 | ZIMMER | Laure | Française | |
| 21 | EL OUARDANI | Ilyes | Française | |
| 22 | BERTHIER | Valérie | Française | |
| 23 | JESTIN | Jean-Marie | Française | |
| 24 | GRUFFAT | Céline | Française | |
| 25 | COLIN | Dominique | Française | |
| 26 | JESTIN | Françoise | Française | |
| 27 | KECK | Glenn | Française | |
| 28 | GRUMBACH | Marie-Louise | Française | |
| 29 | GHOLAMI SABA | Armin | Française | |
| 30 | GAL | Catherine | Française | |
| 31 | CHASTAGNER | David | Française | |
| 32 | AUBOUEIX | Marie-Pierre | Française | |
| 33 | GODOY | Emmanuel | Française | |
| 34 | | | | |
| 35 | | | | |

PANNEAU n° 2 : Liste UNIS POUR VERRIERES

Liste municipale

| N° | NOM | PRÉNOM | NATIONALITÉ | Candidat au conseil communautaire |
|----|-------------------|---------------|-------------|-----------------------------------|
| 1 | TRÉBULLE | François Guy | Française | X |
| 2 | LEGOFF | Dominique | Française | X |
| 3 | DOSSMANN | Gérard | Française | X |
| 4 | CASAL DIT ESTEBAN | Karine | Française | X |
| 5 | DELORT | Jean-Louis | Française | |
| 6 | LIBONG | Magali | Française | |
| 7 | MORDEFROID | Jean-Paul | Française | X |
| 8 | ROQUAIN | Élisabeth | Française | |
| 9 | TIXIER | Ian | Française | |
| 10 | BOULER | Rozenn | Française | |
| 11 | ZAKARIAN | Stéphane | Française | |
| 12 | LAGORCE | Christine | Française | |
| 13 | MILLET | Didier | Française | |
| 14 | KERNY | Anne | Française | |
| 15 | ATTAF | Nasser | Française | |
| 16 | WALLE | Géraldine | Française | |
| 17 | BAUDE | Hervé | Française | |
| 18 | DA GRAÇA SOARÈS | Tania | Française | |
| 19 | BOZEC | Grégory | Française | |
| 20 | OCTAU | Marie-Paule | Française | |
| 21 | PEPERS | Daniel | Française | |
| 22 | GUILLANTON | Violaine | Française | |
| 23 | VAN DE MAELE | Philippe | Française | |
| 24 | DÉGERIT | Marie-Josiane | Française | |
| 25 | CARRASCO | Jean-Louis | Française | |
| 26 | ORSINI | Sophie | Française | |
| 27 | CHOLAY | Alain | Française | |
| 28 | De VILMORIN | Nathalie | Française | |
| 29 | PIOT | Arnaud | Française | |
| 30 | DARDANT | Marine | Française | |
| 31 | LORIN | Jean-Jacques | Française | |
| 32 | PIÈRA | Céline | Française | |
| 33 | ROGER-ESTRADE | Henri | Française | |
| 34 | DUBOIS | Marie | Française | |
| 35 | JEAN | Thierry | Française | |

Article 2 :

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans l'Essonne, inséré au recueil des actes administratifs de la Sous-préfecture, affiché aux lieux habituels de la mairie de Verrières le Buisson ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau et la 1^{ère} adjointe de la commune de Verrières le Buisson sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Palaiseau

Abdel-Kader GUERZA